

ACQUISITIONS

Ce sont des jumeaux !

Cette première Paracha de la Torah contient des enseignements fondamentaux. Elle comporte notamment le récit concernant les premiers êtres humains nés : Caïn et Abel (Caïn et Hével). Caïn est le premier être humain à présenter une offrande à Dieu, laquelle est rejetée par Lui. Abel procède de manière analogue, toutefois son offrande est acceptée.

La question sur laquelle de nombreux commentateurs se sont penchés est la suivante : quelle en est la raison ? Caïn n'aurait-il pas dû obtenir une reconnaissance particulière en étant le premier à concevoir l'idée de présenter une offrande à Dieu, alors qu'Abel ne faisait que suivre l'exemple de son frère ? N'existe-t-il aucun mérite dans le fait d'être un pionnier ? Et pourquoi Dieu s'est-Il manifesté à son égard avec une telle sévérité, comme s'il avait commis un crime ?

Médiocrité

Selon l'approche de Rachi, Caïn

D'après un enseignement du Rabbi de Loubavitch

présenta des végétaux de qualité médiocre, voire inférieure. Son engagement émotionnel faisait défaut. À l'inverse, Abel offrit ses agneaux de premier choix, manifestant ainsi une ferveur et une passion manifestes envers cette offrande.

Dans le Judaïsme, l'idée d'une offrande à Dieu sans y engager l'intégralité de notre cœur est considérée comme un anathème. Par conséquent, bien qu'il accorde une importance prépondérante à l'action, il ne saurait nous autoriser à nous satisfaire d'un acte purement sec et mécanique.

Ce constat s'avère d'autant plus pertinent s'agissant de la première offrande.

Si un effort amoindri peut être toléré, il est toutefois impossible de fonder les bases de l'humanité et de sa relation avec son Créateur sur des platitudes ou sur des tentatives approximatives.

Où se manifeste le moindre indice de compromis ?

Toutefois, on peut légitimement se demander où déceler un soupçon de compromis dans l'offrande

de Caïn. Le fait que Dieu l'ait ainsi qualifiée implique qu'il avait scruté son cœur et n'y avait décelé aucun enthousiasme. La question réside toutefois dans la manière dont on peut distinguer si les efforts d'un individu sont sincères ou simplement opportuns.

Une réponse réside dans l'examen des résultats. L'offrande de Caïn exacerba sa rivalité avec son frère, jusqu'à l'assassinat de celui-ci ! Il est souvent possible de déterminer que l'approche d'un individu envers la pratique du bien est fondamentalement défailante en observant les conséquences de ses actes. Il apparaît que l'offrande charitable d'une personne serait entachée de défauts si celle-ci recourait à des comportements violents et colériques suite à un rejet, au lieu de procéder à une introspection de sa propre âme afin d'identifier l'origine de l'erreur.

Tout est dans le nom

Une approche différente de la divergence entre les offrandes de Caïn et d'Abel s'enracine dans le symbolisme de leurs noms respectifs.

Suite en page 2

ÉDITO

A L'AUBE D'UN NOUVEAU TEMPS

Et voilà, les fêtes sont bel et bien terminées, c'est l'heure du grand retour à l'existence quotidienne ! On pourrait donc se prendre à penser que tout recommence, comme toujours. On se contentera alors d'un « c'est reparti » désabusé et tout ne sera plus qu'affaires courantes. Pourtant, le grand cycle de la Torah, rythme profond de notre vie, nous livre un autre message. Son début retentit cette semaine et, en une expression bouleversante, il nous indique le chemin qui s'ouvre : « Béréchit – Au commencement » nous dit-il. Car c'est bien de cela qu'il s'agit. Bien loin de ces pseudos nouveaux départs, qui ne sont souvent qu'une continuité déguisée, c'est en haut d'une page blanche que nous nous trouvons, tout y est à écrire.

La période que nous venons de traverser, de célébration en célébration, nous a en effet conduit jusqu'ici. Elle n'a pas été une simple avancée du calendrier. Nos Sages enseignent qu'une nouvelle Lumière créatrice est descendue dans ce monde.

En d'autres termes, l'univers qui nous entoure est fondamentalement différent de celui que nous connaissions. Même si cela n'apparaît pas au premier regard, c'est l'essence des choses qui a été ainsi transformée. Pour cette raison, nous faisons l'expérience d'un environnement nouveau où tout peut être comme remodelé.

Cela signifie que, qui que nous soyons, nous nous sommes tous libérés des chaînes du passé. Si nous avons l'impression que tous nos espoirs étaient entravés par un vécu ancien, cela ne s'applique plus. Le début de l'année nous donne le plus merveilleux cadeau dont les hommes ont toujours rêvé : la liberté. A présent, plus rien ne nous contraint que la justesse de nos jugements et de nos choix. Notre Créateur nous place au cœur de Sa création afin que nous y exerçons pleinement ce privilège et cette responsabilité. C'est décidément un nouveau temps, faisons qu'il soit beau et tienne toutes ses promesses de bénédictions.

par Haïm Chnéor Nisenbaum

5787 / N° 4

(60^{ème} année)

CHABBAT
PARACHAT
BÉRÉCHIT

SAM. 10 OCT. 2026
29 TICHRI



BETH LOUBAVITCH
ÎLE-DE-FRANCE

ÎLE-DE-FRANCE



Horaire d'entrée et sortie de

CHABBAT BÉRÉCHIT

vendredi 9 oct.

ENTRÉE 18h 55 Sortie : 19h 58

PROVINCES

Bordeaux 19.10	Lyon 18.48	Nice 18.39
Deauville 19.03	Marseille 18.47	Rouen 18.59
Grenoble 18.44	Montpellier 18.53	Strasbourg 18.33
Lille 18.50	Nancy 18.40	Toulouse 19.03
	Nantes 19.12	

A partir du lundi 5 oct. | Pose des Téfilines : 6h 54 | Heure limite du Chema : 10h 47 | Molad : dimanche 11 oct. à 9h 43mn et 2' Halakim | Roch 'Hodech 'Hechvan : dimanche 11 et lundi 12 oct. 2026

Articles et contenu réalisés par le Beth Loubavitch | 8, rue Lamartine - 75009 Paris | Tél : 01 45 26 87 60 | Fax : 01 45 26 24 37 | www.loubavitch.fr
chabad@loubavitch.fr | Association reconnue d'Utilité Publique, habilitée à recevoir les DONS et les LEGS • Directeur : Rav S. AZIMOV

Caïn fut nommé ainsi par sa mère, parce qu'elle affirma : « J'ai acquis (« Kaniti ») un homme avec Dieu ». Par conséquent, Caïn symbolise le concept de l'acquisition. Il manifestait un besoin insatiable d'accumuler davantage de ressources terrestres. Malgré le fait qu'il ne fût entouré que de trois autres individus, le Midrach nous enseigne que sa querelle avec Abel revêtait une dimension territoriale. Plus nos possessions s'accroissent, plus nous semblons éprouver le besoin d'acquiescer, et moins nous manifestons la volonté de céder : « je te donne, tu me donnes ».

Un consommateur instruit

Un individu de type Caïn peut être un consommateur plus sophistiqué. Il peut convoiter des acquisitions d'ordre spirituel. En effet, le Talmud déclare que le terme désignant un érudit de la Torah est « Zaken », terme qui constitue une contraction de « Zé Chékana – celui qui a acquis ». Le mot « connaissance » est absent de la composition du mot « Zaken » car aucune acquisition ne saurait être plus méritante que celle de la connaissance : c'est l'acquisition ultime. Un individu dépourvu de connaissance est, selon les références du Talmud, désigné comme le pauvre par excellence. Or, bien que les acquisitions spirituelles constituent les plus nobles des acquisitions, elles demeurent néanmoins éloignées de l'idéal suprême incarné par le nom d'Abel. Abel, en hébreu « Hévèl », signifie « vanité ». « Hévèl » peut également être traduit par « souffle », soit une entité dépourvue de substance. Les commentateurs nous indiquent qu'Abel ne manifestait aucun intérêt pour les acquisitions. Pour lui, les ressources du monde physique étaient dépourvues de toute valeur intrinsèque : elles étaient pour lui comme un « souffle ».

L'acquisition de Caïn sans la souffrance

Nous pouvons désormais saisir la distinction fondamentale entre l'offrande de Caïn et celle d'Abel. Caïn présenta une

offrande dans l'intention d'obtenir une gratification de la part de Dieu. Certes, il s'agissait d'une acquisition d'ordre spirituel, néanmoins son objectif était d'en obtenir un bénéfice en retour. Caïn, conformément à son nom et à sa personnalité, aspirait à tirer un profit de Dieu. Par conséquent, son offrande n'était pas un don - ce qui est la fonction essentielle d'une offrande - mais il s'agissait plutôt de recevoir, d'acquiescer.

Abel, à l'inverse, cherchait à donner. Dieu n'éprouvait nul besoin de son présent, mais ce n'est pas le point central. Il ne pouvait rien donner puisque, dans sa conception, il ne possédait ni n'acquiescerait rien. Son offrande ne servait que de confirmation et d'affirmation du fait que lui-même, ainsi que ses possessions, appartenaient effectivement à Dieu. Cette attitude, appréciée par Dieu, fait l'objet d'une allusion dans la formulation employée par la Torah lors de la description de l'offrande d'Abel : « Abel aussi offrit des premiers-nés de ses troupeaux ». Une traduction plus littérale donne toutefois le résultat suivant : « Et Abel offrit lui aussi avec les premiers-nés de ses troupeaux ».

En d'autres termes, Abel s'offrait lui-même à Dieu. Il affirmait ainsi l'absence de toute identité indépendante de Dieu.

« Cache-cache »

Un troisième message réside dans le contraste entre les offrandes de Caïn et d'Abel, qui explique pourquoi Dieu se montra réceptif à celle d'Abel, en dépit du fait que Caïn fût l'initiateur de l'idée de l'offrande. Si l'on considère que l'offrande d'Abel fut formulée après qu'il eut pris connaissance du rejet par Dieu de l'offrande de Caïn, cet incident nous donne une leçon fondamentale sur l'attitude à adopter lorsque nous sommes témoins de ce que nous prenons comme un rejet, par Dieu, de nos propres efforts. Abel aurait pu légitimement se dire : « Si l'offrande de mon frère aîné n'a point été agréée, suis-je assez présomptueux pour concevoir que la mienne le soit ? » Néanmoins, Abel ne fut pas

découragé par le refus de Dieu envers Caïn et il résista à tous les arguments qui auraient dissuadé d'autres individus de réitérer une telle offrande par crainte de l'échec. D'autres auraient pu opter pour une passivité jusqu'à l'obtention d'un signal indiquant que leurs efforts étaient désirés.

En effet, bien que Caïn fût le premier à présenter une offrande, Abel fut le premier à en présenter une alors que tous les indices suggéraient que Dieu ne manifestait guère d'enthousiasme à l'idée de recevoir une offrande. Abel fut le pionnier en ce qui concerne le refus de se soumettre au rejet d'une offrande, même lorsque ce rejet émanait de Dieu. Le Peuple juif a admirablement imité l'exemple d'Abel lorsqu'il manifesta sa protestation après que Dieu l'eut empêché de présenter l'offrande de Pessa'h dans le désert en raison de leur impureté rituelle. Ils s'exclamèrent : « Pourquoi devrions-nous être diminués ? » Dieu accéda alors à leurs exigences et leur offrit une nouvelle opportunité de présenter l'offrande pascalle (Pessa'h Chéni).

La leçon que l'on peut en tirer est que, même lorsqu'il semble que Dieu ne souhaite pas nos efforts, nous ne devons point renoncer mais persister dans la tentative de faire le bien. De fait, le rejet par Dieu de nos initiatives constitue Sa méthode pour éprouver la force de notre détermination et notre désir de nous rapprocher de Lui.

Cette approche peut être comparée à celle d'un père jouant à cache-cache. Lorsque le père trouve une cachette opportune et que les enfants cessent de le chercher, cela l'affecte profondément. Le père se cache précisément afin que les enfants le recherchent.

Tout ce récit nous sert de modèle durant les jours de l'exil. Dieu cache Sa face afin que nous continuions à Le rechercher. Il nous incombe de suivre l'impulsion pionnière d'Abel et l'exemple des Juifs de la génération du désert, et d'exiger que Dieu nous montre très prochainement Sa face en nous envoyant le Machia'h et la Rédemption finale.



étude du
RAMBAM

Une étude quotidienne
instaurée par le Rabbi
pour l'unité du peuple juif

- LUNDI 5 OCTOBRE – 24 TICHRI
- MARDI 6 OCTOBRE – 25 TICHRI

Mitsva positive n° 241 : Il s'agit du commandement nous incombant au sujet de la loi du feu, comme il est dit : « si le feu en s'étendant gagne des buissons... »

- MERCREDI 7 OCTOBRE – 26 TICHRI

Mitsva négative n° 244 : C'est l'interdiction qui nous est faite de voler de l'argent.

Mitsva positive n° 239 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint en ce qui concerne la loi du voleur. Nous devons réclamer de lui un double dédommagement ou un paiement correspondant à quatre ou cinq fois la valeur de l'objet. On peut également le condamner à mort s'il est pris sur le fait. On peut également le vendre (comme esclave)

dans le cas où il n'a pas de quoi rembourser son larcin. Toutes les punitions sanctionnant le voleur sont précisées dans la Torah orale.

- JEUDI 8 OCTOBRE – 27 TICHRI

Mitsva positive n° 208 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de veiller à la justesse des poids, des balances et des mesures justes et de vérifier minutieusement leur exactitude.

Mitsva négative n° 271 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de tricher dans l'arpentage des terrains, dans les mesures et dans les poids.

Mitsva négative n° 272 : Il nous est interdit de conserver dans nos maisons des poids et des mesures défectueux, même si nous ne nous en servons pas.

TÉFILINES ET GYM

Je me suis inscrit dans un club de gym à Brooklyn pour tenter de garder la forme. Là, je rencontre toutes sortes de gens, nombre d'entre eux sont juifs.

Un jour, j'ai réalisé que c'était une occasion en or de leur mettre les Téfilines. Mais, bien sûr, le problème c'est de parvenir à les aborder quand ils sont disponibles, les gens n'aiment pas être interrompus au milieu d'une activité.

Il y avait deux retraités, un de 85 ans et l'autre de 90 ans. Ils jouaient vraiment très bien ensemble au tennis de table, un vrai plaisir de les voir si occupés. Un jour, ils me racontèrent que leur 'Havrouta, leur association durait depuis plus de soixante-dix ans ! Vous vous rendez compte ?

C'était une bonne façon d'entrer en matière : à mon tour, je leur narrai l'histoire d'un homme de 90 ans à qui j'avais proposé de mettre les Téfilines, en ajoutant :

- Cela vous rapprochera de D.ieu...

Il m'avait répondu du tac au tac – et en riant devant ma mine déconfit :

- A mon âge, je suis plus proche de D.ieu que jamais ! Je n'ai aucune envie de m'en rapprocher encore davantage !

J'avoue que cela m'avait fait réfléchir mais finalement il avait tout de même accepté de mettre les Téfilines en constatant que, pour une fois, je n'avais pas su quoi répondre et cela l'avait amusé. Donc je proposais à mes deux amis de mettre les Téfilines, surtout que tous deux ne les avaient plus remis depuis leur Bar Mitsva, il y a très longtemps... Et d'ailleurs, qui sait si les Téfilines qu'ils avaient mis à l'époque étaient vraiment cachères ? J'avais à cœur de les leur faire remettre.

- Allez, accordez-vous une pause, plaidai-je et mettez les Téfilines !

Mais – et là j'avoue que je suis impardonnable – je n'avais pas pris mes Téfilines avec moi ! Je suis donc revenu à la charge le lendemain mais les deux vieux copains n'étaient pas là. Voilà qui m'obligeait à revenir une troisième fois au club de gym cette semaine... Finalement, ils sont revenus quelques semaines plus tard alors que j'étais présent. Tous deux étaient d'accord de remettre les Téfilines pour la première fois depuis leur Bar Mitsva !

Mais il y eut un problème : un troisième gars arriva et protesta :

- Vous ne pouvez pas mettre les Téfilines ici ! Vous n'avez pas le droit d'apporter la religion ici ! Peut-être ne veulent-ils pas les mettre et vous les forcez ! Moi aussi je suis juif et je ne les mets pas...

Ah, les Juifs libéraux et leurs raisonnements... Quel mal y aurait-il à mettre les Téfilines dans un endroit public ? Et est-ce

que je force qui que ce soit ? En quoi cela choque-t-il les autres « sportifs » présents ? Moi, j'estime qu'il y a bien d'autres spectacles vraiment choquants sur la voie publique ! Heureusement, un des deux copains prend la parole :

- Excusez-moi, Monsieur, mais c'est moi qui ai demandé à mettre les Téfilines, personne ne m'y force et jamais personne ne me forcera à agir contre ma volonté. D'ailleurs vous devriez les mettre vous aussi...

- Et quoi encore ? fulmine-t-il en colère et en s'éloignant à toute vitesse avant que je ne parvienne à le « forcer » lui aussi...

Dans le feu de la discussion, un autre gars est apparu pour comprendre ce qui se passe. Lui m'assure qu'il a déjà mis les Téfilines Je lui demande de m'aider à trouver d'autres Juifs susceptibles de les mettre :

- Ok, pas de problème ! Hé Tony ; viens mettre les Téfilines !

Tony n'est pas juif mais il connaît les clients juifs du club :

- C'est quoi les Téfilines ?

- Tu sais, les boîtes noires avec les lanières que les Juifs mettent pour la prière...

- Depuis le temps que je fréquente des Juifs ici à Brooklyn, je n'ai jamais vu ni même entendu parler de cela...

Je les sors de ma mallette, il réclame une démonstration. Juste à ce moment, un de mes « clients » passe par là :

- Hé Willy ! Tony veut comprendre c'est quoi les Téfilines. Viens les mettre, juste pour lui montrer...

Maintenant, Tony est vraiment curieux et veut absolument savoir de quoi il s'agit. Willy est visiblement ennuyé de devenir l'attraction et de servir de cobaye mais tous se mettent à chanter en rythme : « Vas-y Willy, vas-y Willy ! ».

- Je suis marié à une femme juive, s'étonne Tony et comment se fait-il que j'aie assisté à de nombreuses Bar Mitsva sans avoir jamais vu ou entendu parler de Téfilines ?

Pendant ce temps, Willy met les Téfilines et je lui tends la carte sur laquelle sont inscrites les bénédictions et le Chema ; mais il n'a pas ses lunettes et annonce qu'il ne peut pas lire : c'est alors que Tony se propose et, sans même que j'ai le temps de réagir et de décider si c'est valable, il dicte à Willy les mots sacrés. Jamais je n'avais assisté à une telle unité entre Juifs et non-Juifs sur un sujet « religieux ». Tony a l'air si heureux d'aider un Juif à accomplir une Mitsva ! Quel spectacle ! Quel silence pendant qu'il lui dicte le Chema...

Comme la musique, la gym adoucit les mœurs, n'est-ce pas ?

Leizer Raksin – Once upon a driver

Traduit par Feiga Lubecki

• VENDREDI 9 OCTOBRE – 28 TICHRI

Mitsva négative n° 246 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de commettre une fraude en ce qui concerne les limites des propriétés, soit de déplacer les bornes se trouvant entre notre terrain et celui du voisin, de manière à pouvoir revendiquer grâce à cette tromperie la propriété d'autrui comme la nôtre.

Mitsva négative n° 243 : Il est interdit de séquestrer une personne juive.

• SAMEDI 10 OCTOBRE – 29 TICHRI

Mitsva négative n° 245 : Il nous est interdit de commettre un brigandage, c'est-à-dire de prendre ouvertement et en usant de la force une chose qui ne nous revient pas.



ETINCELLES DE MACHIA'H

« Y CROIRE... ATTENDRE SA VENUE »

On relève que Maïmonide, dans le Michné Torah (Hilkhot Me-lakhim, chap. 11), souligne la nécessité d'une double démarche en ce qui concerne notre rapport avec la venue de Machia'h : « Y croire... Attendre sa venue ». Cette juxtaposition de deux impératifs dont le contenu est pourtant si proche doit être analysée. En effet, il ne s'agit pas là d'une simple répétition qui aurait pour but, par exemple, d'insister sur l'importance de l'idée.

En fait, il y a bien ici la mise en lumière de deux nécessités parallèles. Cela signifie que, de même que l'obligation de croire dans le Machia'h est constante, ainsi celle d'attendre sa venue ne l'est pas moins.

(d'après *Likoutei Si'hot* vol XXVIII, p. 131) H.N.

LA HALAKHA

de la semaine



QUE FAIT-ON À ROCH 'HODECH ?

Dimanche 11 et lundi 12 octobre 2026, ce sera Roch 'Hodech, la fin du mois de Tichri et le début du mois de 'Hechvane. Roch 'Hodech correspond au moment du renouvellement de la lune.

On a le droit de travailler normalement Roch 'Hodech. On n'a pas le droit de jeûner Roch 'Hodech. On s'habille un peu mieux que d'ordinaire.

On célèbre ces jours de Roch 'Hodech avec des mets supplémentaires. Nombre de gens ont l'habitude de consommer en ces jours du pain de façon à inclure la prière de Roch 'Hodech (« Yaalé Veyavo ») dans le Birkat Hamazone (la prière après un vrai repas). Les Sages affirment que D.ieu rembourse les dépenses engagées pour la célébration du Chabbat, des fêtes et de Roch 'Hodech.

On récite la prière du demi-Hallel (en omettant deux passages) le matin puis quatre Juifs sont appelés à la lecture de la Torah. On rajoute la prière de Moussaf de Roch 'Hodech.

Les femmes évitent de procéder aux lessives, au repassage et à la couture.

Il est de coutume de ne couper ni les cheveux ni les ongles.

F.L. (d'après Séfer Hatoda'a)



LEADER CASH

Du choix et des prix bas !

MAGASINS CASH AU SERVICE DE LA COMMUNAUTÉ

- Paris 16^e : 86 rue d'Auteuil – CC Les Belles Feuilles
- Paris 17^e : 13 rue Brémontier
40 rue Guersant ➔ **Nouveau** ➔
- Paris 19^e : 82 rue Petit
- 92300 Levallois : 81 rue Jules Guesde
- 93220 Gagny : 71 Avenue Henri Barbusse
- 94410 S. Maurice : 56 bis Av. du Ml de Lattre de Tassigny
- 13013 Marseille : 13 Bd des Tilleuls (du dimanche au jeudi de 8h à 20h)

Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h – Le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat



Orpi Optimum

Rudy HAROSCH

87 rue de Crimée – Paris 19^e

2 Agences à votre service

Buttes Chaumont – Jourdain/Belleville

VENTE · LOCATION · GESTION · VIAGER

LOCAUX COMMERCIAUX

Estimation offerte sous 48h

sur tout Paris et proche banlieue

Tél : 01.42.00.02.02

optimum@orpi.com

Matelas avec Zip
Une literie faite pour vos nuits

6 magasins en Île-de-France

Vincennes 94 53 rue de Fontenay	Paris 11 - Jules Ferry 12 Bd Jules Ferry
Paris 17 - Courcelles 115 rue de Courcelles	Paris 16 - Victor Hugo 137 avenue Victor Hugo
Paris 20 - Pyrénées 342 rue des Pyrénées	Paris 6 - Vaugirard 53 rue de Vaugirard

Matelas - Sommier - Oreiller - Couette

01 41 77 30 50 ☎ 01 45 72 46 81

Les grandes marques à petits prix !

Appareils électroménager
Avec fonction Shabbat

4 magasins en Île-de-France

Blanc Mesnil 93 6 Av. Albert Einstein
Vélizy 78 Centre Co. L'Usine & Maison
Pierrelaye 95 5 rue Fernand Léger
Boulogne 92 101 Av. Ed. Vaillant

Suivez-nous
Sur Instagram !

Service livraison
Paiement 4 x sans frais

TRATTORIA ITALIENNE
Sous le contrôle du Beth Din de Paris

Halavi 73 Rue de Prony 75017 Paris 01.45.74.54.74	Bassari 98 Rue de Montmartre – 75002 Paris 01.42.21.38.68	Halavi 3 Rue Geoffroy-Marie 75009 Paris 01.47.70.00.76
---	--	--

EPO GOLD
— ACHAT & VENTE —

DÉBRIS D'OR
PIÈCES D'OR
LINGOTS D'OR
ARGENTRIES
BIJOUX SIGNÉS
MONTRES DE LUXE
DIAMANTS

3 ADRESSES

112 rue de Richelieu 75002 Paris	47 rue Vivienne 75002 Paris	89 rue de la Pompe 75116 Paris
-------------------------------------	--------------------------------	-----------------------------------

01 42 96 29 41
06 24 46 35 19

PAIEMENTS
PAR VIREMENTS
INSTANTANÉS

DÉPLACEMENTS
À DOMICILE

Carrosserie Peinture
Mécanique-Pare-brise

FRANCHISE OFFERTE
(voir conditions au garage)

VÉHICULES DE REMPLACEMENT

Spécialiste de vos retours de leasing
Agréé réparateur véhicules
hybride et électrique
(norme NF C18-550)

BORNE DE RECHARGE
RAPIDE SUR PLACE ☎ **07.62.00.60.99**
☎ **01.57.42.57.42**

demandez shmouel
directauto@orange.fr
43 Chemin des vignes-93000 Bobigny
www.direct-auto.fr

Un regard sur l'immense horizon humain et universel du Rabbi de Loubavitch
par **Schlomoh Brodowicz**

Histoires | Image | Témoignages | Espoir

DISPONIBLE EN LIBRAIRIE

BEST SELLER 2024

disponible sur **amazon.fr**



Maintien & Aide à domicile

- Personnes âgées • Familles, garde d'enfants
 - Situation d'handicap • Toilette, Ménage, Repassage ...
- Prise en charge agréée APA, CAF, Mutuelles, Assurances

AGE INTER SERVICES

3, rue des Boulets - 75011 Paris

Paris et Val de Marne **01 43 28 80 00**

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat.